

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 2 novembre 2001

Messagerie

Projet de loi

ouvrant deux crédits annuels d'un montant de 820 000 F pour couvrir :

- a) la participation financière du canton de Genève à la Communauté d'action de Suisse occidentale pour le perfectionnement professionnel et la promotion des techniques CIM (Computer integrated manufacturing) ;**
- b) le financement partiel de l'antenne genevoise du Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO) et des centres de compétences qui lui sont rattachés.**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédits de fonctionnement

¹Une subvention annuelle de 546 336 F est accordée à la Communauté d'action de Suisse occidentale pour le perfectionnement professionnel et la promotion des techniques CIM au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

²Une subvention annuelle de 273 664 F est accordée à l'antenne genevoise du Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO) au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Ces subventions sont inscrites au budget de fonctionnement sous la rubrique 340000.365.63.

Art. 3 Buts

Ces subventions doivent permettre de couvrir la participation financière du canton de Genève à la Communauté d'action de Suisse occidentale pour le perfectionnement professionnel et la promotion des techniques CIM (Computer integrated manufacturing) et le financement partiel de l'antenne genevoise du Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO) et des centres de compétences qui lui sont rattachés.

Art. 4 Durée

Elle prendra fin à l'échéance de l'exercice comptable 2006.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Grand Conseil a adopté, le 5 novembre 1998, la loi 7690 permettant à notre canton, pour les années 1997 à 2001 :

- d'une part d'adhérer à la deuxième convention intercantonale réglementant la participation financière des membres de la Communauté d'action de Suisse occidentale pour le perfectionnement professionnel et la promotion des techniques CIM,
- d'autre part de subventionner le fonctionnement de l'antenne genevoise du centre CIM de Suisse occidentale (CCSO).

Jusqu'alors, et depuis le début de la première convention en 1992, le centre de promotion CIM Genève avait trois secteurs d'activités :

- le conseil aux entreprises industrielles en matière de gestion de la production (mise en œuvre des techniques CIM),
- la formation continue au bénéfice des cadres et techniciens des entreprises,
- la recherche appliquée dans le domaine de l'organisation de la production (ancien atelier flexible devenu laboratoire I-tech).

L'adoption de la loi de décembre 1998 était subordonnée à une réorganisation des activités du centre CIM Genève dans la perspective d'une meilleure cohérence. Ainsi, ces activités devaient se restreindre au conseil aux entreprises (gestion de production et financière, qualité, etc.), les prestations de formation continue et le laboratoire I-tech devant être transférées dans le cadre des écoles HES de Genève.

1. Réorganisation du centre CIM Genève

Ces décisions ont imposé, dans le courant des années 1999 et 2000 à la fois une redéfinition complète des objectifs de CIM Genève et une forte restructuration visant à :

- augmenter les activités de conseil auprès des PME, par la création d'une cellule capable de les soutenir dans les domaines de la gestion financière et de la recherche d'investisseurs,

- réaliser un rapprochement avec les HES de Genève,
- mettre à disposition de l'école d'ingénieurs de Genève le centre de compétences en prototypage rapide et système intelligent (ancien atelier flexible),
- rattacher entièrement les activités de formation continue aux HES de Genève.

CIM Genève a ainsi été amené à développer deux secteurs d'activité importants pour le canton de Genève et la Suisse romande, à savoir :

- la mise en place du centre de compétences en gestion financière et recherche de financement,
- l'appui aux PME dans les domaines de la définition de stratégies d'entreprise, du marketing, de la gestion de production et de la qualité.

CIM Genève a aujourd'hui pour mission principale d'intervenir en tant que partenaire auprès des PME pour les soutenir dans leur recherche de compétitivité (entreprises existantes) ou dans leurs projets de démarrage ou de développement (support à l'innovation et aux start-up). Les deux prestations essentielles du centre sont les suivantes :

- l'optimisation de processus de production selon une méthodologie interdisciplinaire visant à augmenter la compétitivité des entreprises et complétée par des appuis dans des domaines tels que la stratégie d'entreprise, l'assurance qualité et la comptabilité analytique,
- le soutien aux projets industriels innovants, afin d'augmenter le taux de succès des projets d'innovation et d'établir des bases de coopération entre entreprises et investisseurs.

CIM Genève participe ainsi directement au renforcement de l'économie locale et à la création de postes de travail à haute valeur ajoutée.

2. Activités de CIM Genève

2.1 Evolution de la nature des activités

Des activités de prospection, sont issus des mandats industriels et des projets financés par la Commission fédérale des technologies et de l'innovation (CTI) ou le fonds CCSO. Jusqu'en 1998, il s'agissait notamment de :

- la création de structures de production en îlots à responsabilités élargies,

- l'aide à la mise en exploitation de systèmes de gestion de production assistés par ordinateur (GPAO),
- la préparation à la certification ISO 9001/02,
- la mise en place de processus d'innovation de produits et de stratégies www,
- l'élaboration des bases nécessaires pour une analyse de marché.

En 1999, trois entreprises importantes ont fait appel à CIM Genève pour la création de systèmes d'îlots de production à responsabilités élargies.

Ces trois mandats ont été exécutés dans des contextes totalement différents, mais ont exigé, à chaque fois, l'application complète du processus de développement, à savoir :

- la recherche des familles de pièces et des moyens de production nécessaires,
- l'implantation des îlots en fonction de la structure des entreprises et des flux des matières,
- l'optimisation des flux,
- la mise en évidence des compétences nécessaires et disponibles,
- la mise en oeuvre des formations nécessaires en tenant compte des priorités d'acquisition de compétences,
- la conception des indicateurs d'efficacité, tenant compte de la logistique en amont et en aval de l'îlot de production.

Dans les trois cas, il a été nécessaire de tenir compte des facteurs spécifiques du marché, des stratégies d'entreprise et du genre des produits.

Les années 1998 et 1999 ont été pour CIM Genève une période de transition où les objectifs et les structures ont été profondément modifiés. Les prestations de la formation continue et du laboratoire I-tech ont été transférées dans les HES et CIM Genève a concentré ses activités sur le conseil aux entreprises.

Ses prestations portent désormais essentiellement sur l'optimisation des processus de production des entreprises existantes, sur l'aide à la mise en place de systèmes de contrôle de gestion et sur la recherche de financement pour les entreprises innovantes (start-ups).

Les activités principales que sont la mise en place de systèmes de contrôle de gestion et la recherche de financement pour des projets d'innovation s'inscrivent parfaitement dans la stratégie du CCSO.

2.2 Données statistiques

Depuis 1998, l'évolution des prestations de CIM Genève se fait en faveur des start-up, les activités liées à l'optimisation des processus progressant plus lentement. Le centre emploie actuellement cinq collaborateurs, dont trois économistes, un spécialiste de la qualité et une secrétaire à mi-temps.

Les statistiques permettent de constater une croissance importante du nombre des interventions liées à des projets d'innovation.

	exercice 2000	exercice 1999	exercice 1998
Optimisation de processus	15	11	4
Soutien aux start-up	23	4	2
Total	38	15	6

Tableau 1 : Nombre de projets par domaine d'activité

La recherche de financement représente l'activité principale de CIM Genève dans le soutien aux projets d'innovation. Ainsi, les prestations des économistes de CIM Genève ont permis, depuis 1998, à 16 start-up d'avoir accès à des financements pour un montant total de 11 000 000 F.

L'année 2001 confirme l'évolution de l'activité, à savoir le maintien du niveau des prestations en faveur des start-up et une réduction de la part des projets liés à l'optimisation des processus.

2.3 Données financières

L'évolution du compte d'exploitation du centre CIM reflète les changements qui sont intervenus dans sa structure et ses activités.

	2000	1999	1998	1997
Produits d'exploitation				
– subventions			580'794	477'741
– revenus des cours			665'308	431'859
– revenus des travaux et projets	300'000	300'000	301'392	322'761
– subvention Etat de Genève		56'729		
– subventions CCSO	410'141	518'294	49'530	136'756
– prestations de service				
Produits divers	91'787	11'382	20'078	45'837
TOTAL DES PRODUITS	801'928	886'405	1'617'102	1'414'954
Charges d'exploitation				
– charges salariales	458'721	522'199	529'209	454'564
– location matériel & maintenance			64'157	39'075
– frais de cours			627'211	489'548
– frais de projets	28'820	19'893	462'975	253'131
– amortissements et provisions	19'481	31'717	55'988	488'710
– frais généraux divers	176'625	246'090	41'160	44'737
– frais de prestations externes				
Charges diverses	18'982	48'984	22'467	19'499
TOTAL DES CHARGES	702'629	868'883	1'803'167	1'789'264
RESULTAT	99'299	17'522	-186'065	-374'310

Tableau 2 : Compte d'exploitation du centre CIM

3. Perspectives de CIM-Genève

Les perspectives de CIM-Genève doivent être analysées au niveau cantonal et au niveau du réseau intercantonal du CCSO.

3.1 Perspectives de CIM Genève au niveau cantonal : collaboration avec les HES et le Guichet pour entreprises

Les prestations de structuration, de gestion et d'accompagnement de projets qu'offre CIM Genève répondent pleinement aux besoins qu'expriment les entreprises en relation avec leurs projets d'innovation. Il apparaît que ces

prestations sont complémentaires à la fois de celles des Hautes écoles spécialisées et de celles de la Promotion économique cantonale, particulièrement dans le cadre du Guichet pour entreprises.

Actuellement, le centre CIM Genève est très proche de la direction des HES de Genève qui en assure l'administration. Cette proximité est de nature à favoriser une exploitation efficace de l'évidente complémentarité des deux institutions en matière de transferts de technologie. Dans ce sens, CIM Genève entend d'ailleurs développer de nouvelles prestations dans le domaine de la conduite de projets (case management), au bénéfice des entreprises et des écoles.

Le Guichet pour entreprises a une fonction d'interface entre les organismes publics genevois d'aide aux entreprises et CIM Genève. Il assume également la responsabilité de l'analyse des besoins des entreprises ainsi que la coordination des projets industriels entre CIM Genève, le CCSO et ses partenaires.

La direction des HES et la direction des Affaires économiques souhaitent renforcer leur collaboration afin d'améliorer les prestations qu'elles ont pour mission de développer en faveur de l'économie. Il existe en effet une demande croissante de la part d'entreprises existantes et de créateurs d'entreprises qui se heurtent à des problèmes dans la formulation, la planification et la réalisation de projets innovants.

Le rapprochement entre le centre CIM Genève et le Guichet pour entreprises est un élément important de cette collaboration. Il consiste à faire de l'antenne genevoise du CCSO un instrument commun aux HES et au Guichet pour entreprises pour le développement de leurs prestations aux entreprises. Ce rapprochement permettra d'offrir une palette plus large et intégrée de prestations aujourd'hui dispensées de façon éclatée et peu coordonnée (voir tableau 3: Synergies entre le Guichet pour entreprises, les HES et CIM Genève).

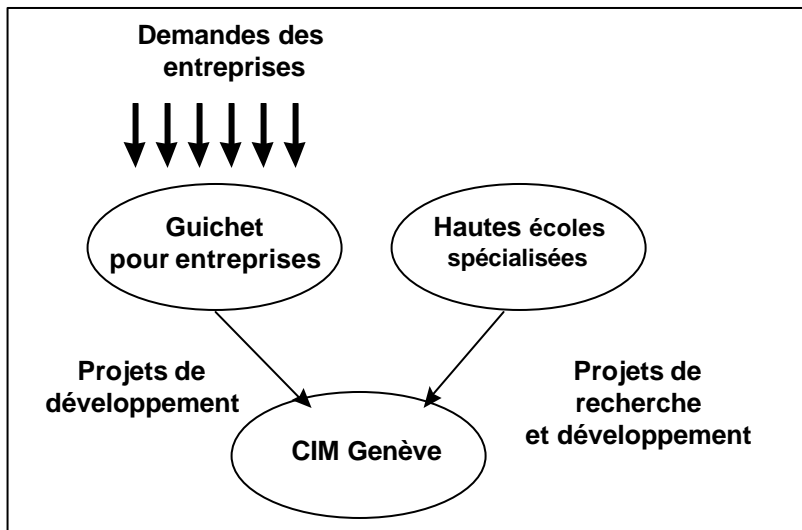


Tableau 3 : Synergies entre le Guichet pour entreprises, les HES et CIM Genève

3.2 Perspectives de CIM-Genève par rapport au réseau CCSO

Le CCSO participe activement à des projets internationaux de grande envergure (Harmony, Symphony). La participation à de tels projets permet aux collaborateurs de CIM Genève d'acquérir des compétences essentielles nécessaires à la réussite de sa mission.

Ces projets permettent aussi aux entreprises clientes de CIM Genève d'accéder à un réseau international favorisant l'échange d'expériences et l'acquisition de compétences.

4. Le réseau du CCSO: proposition pour la nouvelle convention (2002-2006)

La proposition suivante concerne la mission du CCSO, l'orientation de ses prestations, ses différents organes, sa structure organisationnelle en réseau et son financement pour la période de la nouvelle convention (2002-2006). Elle résulte de l'expérience gagnée dans la période de la deuxième convention (1997-aujourd'hui) du réseau CCSO.

Par rapport à la deuxième convention du CCSO (1997-2001), la proposition envisage les trois changements suivants :

- après 10 ans d'existence, le CCSO dispose d'une expérience unique en matière de gestion d'organisation en réseau ; dans le cadre de la nouvelle convention, cette expérience a été analysée et produit des conséquences au niveau de l'organisation et de la gestion ;
- le réseau sera plus ouvert à de nouveaux partenariats; la politique de partenariat et le développement compétences du réseau visent des processus de création de valeurs pour les clients cibles ;
- un véritable système de gestion de connaissances est envisagé, ayant comme objectif de mieux partager les connaissances entre les membres du réseau et les partenaires spécialisés dans la formation, notamment les HES.

En outre, l'organisation en réseau intercantonal présentera des avantages majeurs en faveur :

- **des PME et des start-up innovantes** : un réseau de compétences géographiquement proche des entreprises ; une approche orientée « projets d'innovation et projets de restructuration avec un potentiel d'effet durable », ce qui contribue au développement des postes de travail à haute valeur ajoutée. Avec son réseau de partenaires nationaux et internationaux et sa démarche structurée de coach, le CCSO offre des services complémentaires au PSE ou à GENILEM ;
- **de la HES-SO** : une organisation qui facilite la coopération avec les entreprises et qui contribue ainsi à adapter la qualification des spécialistes de demain aux nouvelles exigences de l'industrie ;
- **des services cantonaux de promotion économique** : une organisation qui collabore davantage avec les services cantonaux afin de mettre en place une promotion économique endogène concertée sur le plan romand.

4.1 Mission, clients cibles et orientation des prestations

Organisation de droit privé mise en place par les six cantons romands, le CCSO a pour mission principale d'intervenir en tant que partenaire auprès des petites et moyennes entreprises (PME) et des start-up innovantes de Suisse romande pour les soutenir dans leur recherche de compétitivité. Il participe ainsi directement au renforcement de l'économie romande et au développement de postes de travail à haute valeur ajoutée.

Après des années de marasme et de stratégies de survie défensive, qui ont fortement marqué le contexte économique du public cible du CCSO depuis 1991, la résignation cède la place à un esprit plus audacieux, plus actif. Les chances d'expansion augmentent pour les entreprises ayant les capacités et la volonté de croître. Mais – et contrairement aux phases de reprise précédentes – ceci se passe dans un contexte en profonde mutation. Quotidiennement, la presse tire les parallèles entre la relance conjoncturelle et le renouvellement structurel accéléré de notre économie. Ainsi, le fossé entre gagnants et perdants se creuse. Depuis sa création, le CCSO s'est continuellement adapté aux mutations de son environnement.

Dans l'avenir, le CCSO se focalisera sur les entreprises généralement peu soutenues par les grands cabinets de conseils et ayant des perspectives de croissance et de pérennité réelles. Il s'agit notamment des trois types de clients cibles suivants :

- PME (jusqu'à 250 employés) engagée dans des projets d'innovation technologique ;
- PME (jusqu'à 250 employés) engagée dans les projets de restructuration à potentiel d'effet durable ;
- Les entreprises en création (start-up) basées sur une innovation technologique.

Aujourd'hui, trois domaines de prestations sont identifiés et expérimentés par une multitude de projets pratiques. Dans ces trois domaines, la compétence du CCSO est reconnue et elle répond à un besoin réel du tissu économique. Il s'agit des services :

- de prospection et de sensibilisation auprès des clients cibles. Les généralistes du CCSO ont une mission cantonale proche de celle de la promotion économique cantonale. Ils assurent l'interface entre les entreprises cantonales et le CCSO sur la base d'une charte approuvée par le Conseil d'administration. Ils assument deux fonctions-clefs : d'une part la responsabilité de l'analyse des besoins des entreprises et d'autre part la coordination des projets industriels avec le réseau de compétences du CCSO et de ses partenaires ;
- d'optimisation de processus visant l'augmentation de la productivité dans l'industrie. Le CCSO offre un support interdisciplinaire visant à augmenter la productivité dans l'industrie tout en respectant, à parts égales, les aspects Technique, Organisation et Personnes (démarche TOP) ;

- de soutien aux projets innovants. Le soutien interdisciplinaire aux projets innovants vise l'augmentation de leurs taux de succès et une amélioration de la culture de coopération entre les partenaires liés à l'innovation (entrepreneur, investisseur, chercheur, fournisseur, etc.).

D'autres prestations répondant aux besoins émergents de notre tissu économique se trouvent dans la phase de développement. Il s'agit tout particulièrement des services liés à *un soutien à la gestion des entreprises agissant dans un environnement turbulent*. Ce service est notamment destiné aux entreprises high-tech et/ou aux entreprises de services qui doivent s'adapter très vite aux changements technologiques et à la dynamique des marchés. Ce sont généralement les sociétés à fort potentiel de croissance.

D'autres domaines où les entreprises ont un fort besoin d'appui sont, entre autres, la réorientation / diversification et la transmission d'entreprise. Afin d'offrir un soutien toujours plus performant et adapté à l'évolution des besoins, le CCSO va continuer à élargir son réseau de coopérations et lancer des projets de recherche et développement ciblés avec des partenaires nationaux et internationaux.

Un processus différent concerne la formalisation et la diffusion des connaissances développées dans le cadre des projets concrets. Le CCSO introduira, étape par étape, un système de gestion des connaissances. Le système informatique est en phase de développement dans le cadre du projet IMS Harmony et validé pour le processus d'appui aux projets industriels innovants. Ce système de gestion des connaissances soutient le partage et la formation interne au réseau CCSO, ainsi que la diffusion externe, tout particulièrement en faveur de la HES-SO.

4.2 Instruments pour soutenir le processus de changement et la capacité d'innovation

Le CCSO poursuit sa politique des années précédentes en ce qui concerne la *forme* de ses prestations. Les trois instruments-clé sont le transfert, la coopération et la collaboration avec les Hautes écoles.

Transfert Afin de promouvoir l'effort de changement et d'innovation des clients du CCSO, il faut les faire profiter de solutions s'étant révélées particulièrement efficaces dans d'autres entreprises. La tâche du CCSO est donc d'adapter le savoir, les méthodes, les outils de travail et les technologies, développés en Suisse ou à l'étranger, aux besoins des clients cibles et de favoriser leur utilisation.

Les antennes cantonales, par l'intermédiaire de leurs responsables de « prospection et de sensibilisation », sont chargées de sensibiliser les PME et les jeunes entrepreneurs de leur canton à une telle démarche innovatrice et de les conseiller dans la planification et la conduite de projets s'y insérant.

Le soutien spécialisé aux projets peut être assuré soit par les institutions de formation et de recherche (suisses ou étrangères), soit par des conseillers privés, soit par les collaborateurs des centres de compétences associés au CCSO. C'est grâce à ces centres que le CCSO poursuit sa politique de mise en place d'un vaste portefeuille de compétences mis au service des sociétés. Les offres de prestations des centres de compétences du CCSO sont interdisciplinaires et viennent largement compléter les offres des centres de formation et de recherche suisses ou étrangers.

Coopération. Dans le cadre des processus d'innovation, la coopération interentreprises prend de plus en plus d'importance. Pour de nombreuses PME et de start-up innovantes, cette ouverture reste inhabituelle et semée d'embûches. Cette nécessité d'ouverture se voit par ailleurs renforcée par le besoin de coopération au plan international.

Le CCSO a pour autre mission de participer activement au développement d'une culture de coopération interentreprises. Pour ce faire, il élargit constamment son réseau de contacts interrégionaux et internationaux avec l'industrie et les centres de recherche. Il soutient également les PME et les jeunes entrepreneurs locaux dans leur recherche de partenaires de projets ainsi que dans la planification et la réalisation de projets communs.

Collaboration avec les Hautes Écoles, notamment avec la HES-SO : les institutions de formation et de recherche doivent également pouvoir profiter du large réseau de contacts établis par le CCSO avec les entreprises ainsi que des expériences faites dans l'utilisation pratique de méthodes modernes, d'outils de travail et de technologies. Il revient ainsi au CCSO de soutenir la collaboration entre les entreprises et les écoles. Cette collaboration est en premier lieu centrée sur la réalisation de projets :

– **Projets de formation.** L'application de nouvelles méthodes, technologies et outils de travail qui ont fait leurs preuves dans l'industrie doit être traitée sous forme didactique et transmise lors de cours réguliers de formation et/ou de perfectionnement. Ces projets sont, en règle générale, gérés et réalisés par les écoles, en étroite collaboration avec le CCSO ainsi qu'avec les entreprises sélectionnées. Afin de soutenir activement la « transférabilité » et ainsi la diffusion des connaissances acquises lors de la réalisation des projets industriels, le CCSO développe actuellement un

système de gestion de connaissances. Cet outil va considérablement faciliter l'échange et le partage des connaissances avec les formateurs.

- **Projets de recherche orientés vers la pratique.** Dans le cadre de ses activités de transfert, le CCSO charge les institutions de formation et de recherche de mandats industriels. Dans ce cas, c'est généralement le CCSO qui gère le projet.

De plus, le CCSO soutient activement la diffusion des informations dans le milieu industriel concernant les capacités et compétences des écoles. Vu que la HES-SO n'envisage pas de mettre en place une organisation similaire à celle du CCSO, cette collaboration HES-SO – CCSO offrira de riches synergies en faveur des PME et start-up innovantes. En plus, le système de gestion de compétences du CCSO ouvrira une nouvelle opportunité de transfert des connaissances pratiques pour la formation et la formation continue.

4.3 Organisation et organes du réseau CCSO

Du fait de son organisation en réseau, le CCSO peut assurer un très haut niveau de compétence dans les différents domaines d'innovation et une proximité géographique satisfaisante. Ce dernier point est particulièrement important pour les petites entreprises.

Dix ans d'expérience pratique en matière de gestion de réseau ont permis de formaliser la structure du CCSO et ainsi de créer un cadre soutenant la coopération professionnelle entre des entités géographiquement et juridiquement séparées. Afin de réaliser au mieux les prestations dans les domaines choisis, le CCSO s'appuie sur trois éléments essentiels :

- **Processus de création de valeurs pour les clients-cibles.** La réalisation des projets et mandats industriels constitue le centre de gravité du réseau. Toute l'organisation du réseau est conçue et va évoluer dans la logique des exigences issues de cette orientation de prestations.
- **Réseau de compétences.** Les centres de compétences du réseau CCSO ainsi que des experts d'autres organisations externes seront choisis et évalués par rapport à leurs contributions aux processus de création de valeurs. La participation aux mandats précis du réseau sera formalisée par un cadre de coopération.

- **Gestion du réseau.** Une organisation en réseau avec des compétences réparties dans des organisations indépendantes a besoin d'un centre directeur fort. En outre, le marketing, les relations avec les organes de la Confédération et les partenaires étrangers exigent un « serveur » central, un rôle rempli précisément par le centre directeur du CCSO.

Afin de mieux faire face à la complexité du CCSO, la gestion du réseau devient plus participative et en même temps plus focalisée sur les exigences d'une organisation par processus de prestations. Ainsi, un responsable par processus de prestation sera désigné. Avec la direction du CCSO, les responsables de processus constitueront le comité de direction.

Quant au Conseil d'administration, il est proposé de ne pas changer sa composition actuelle. Parmi ses 13 membres, 6 industriels veilleront tout particulièrement à ce que l'orientation PME du CCSO soit respectée. Les 6 délégués des autorités cantonales assureront l'interface avec les cantons et l'ACCES et la coordination avec les organismes de la promotion économique endogène des cantons. Un délégué de la HES-SO sera aussi présent dans le Conseil d'administration.

4.4 Activités, budget et financement

Le financement du CCSO doit être assuré principalement par des mandats. Néanmoins, sa mission exige un financement de base assuré par les six cantons romands. Les principes de financements sont les suivants :

- **Un financement de base** du réseau CCSO d'environ 30 %, soit 2 360 000 F, devrait être assuré par les cantons. L'ACCES attribuera au centre directeur les fonds nécessaires au financement de ses fonctions ainsi qu'à la réalisation de sa stratégie, principalement pour le développement des centres de compétences et pour assurer l'évolution des prestations des généralistes du CCSO. Le fonctionnement des centres de promotion cantonaux sera directement pris en charge par les cantons.
- **Un financement par mandats** d'environ 70 %, soit 6 000 000 F, est planifié. Dans ce montant sont inclus les contributions de nos clients ainsi que les montants versés au CCSO dans le cadre des projets soutenus par la Commission pour la Technologie et l'Innovation (CTI), les programmes de l'Union Européenne, EUREKA, IMS et d'autres organes, programmes et initiatives.

4.5 Clé de répartition entre les cantons

La clé de répartition intercantonale est définie d'après les critères résumés dans le tableau ci-dessous. Les données de l'OFS sont les plus récentes disponibles à ce jour, celles de septembre 2000.

Cantons	Revenu cantonal		Population active		Emploi à plein temps dans le secteur industriel		Clé de répartition entre les cantons
	50%		25%		25%		
	<i>Source : OFS, revenus des cantons 1997</i>		<i>Source : OFS, personnes actives 1990</i>		<i>Source : OFS, population ind. et artisanale 1995</i>		
	mio Frs	%	nombre	%	nombre	%	%
Fribourg	8 579	5.86	107 754	3.09	31 075	3.58	12.53
Vaud	27 017	18.45	317 446	9.11	65 484	7.53	35.09
Valais	8 835	6.03	122 424	3.51	36 746	4.23	13.77
Neuchâtel	6 482	4.43	84 957	2.44	29 863	3.44	10.30
Genève	20 212	13.80	206 054	5.91	40 596	4.67	24.39
Jura	2 090	1.43	32 513	0.93	13 535	1.56	3.92
TOTAL	73 215	50.00	871 148	25.00	217 299	25.00	100.00

Tableau 4 : Clé de répartition intercantonale

Les **participations annuelles** sont fixées comme suit :

Cantons	convention 1997-2001	nouvelle convention 2002-2006
Fribourg	255'437	280'672
Vaud	723'396	786'016
Valais	254'006	308'448
Neuchâtel	208'845	230'720
Genève	519'660	546'336
Jura	82'148	87'808
Total I	2'043'492	2'240'000
Rente de situation (Fribourg)	290'000	120'000
Total II	2'333'492	2'360'000
Total Fribourg	545'437	400'672

Tableau 5 : Participation annuelle des cantons

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir prendre en compte l'intérêt que représentent les activités du CCSO pour le canton de Genève et approuver le présent projet de loi.